



Auto-école de la Gare 79

La voie de la réussite



Conduite supervisée



La conduite supervisée permet aux élèves conducteurs de conduire avec un accompagnateur, pour compléter sa formation initiale par une phase de conduite, afin d'acquérir davantage d'expériences et de sérénité lors du passage de l'examen du permis de conduire.

Condition pour la formation :

Avoir 18 ans minimum pour s'inscrire, avoir un accompagnateur et l'accord de l'assureur de son véhicule.

Choix de cette formation :

- > la signature du contrat
- > en fin de formation initiale
- > après un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire

Condition pour être accompagnateur :

- > être titulaire du permis de conduire B depuis au moins 5 ans sans interruption.
- > avoir l'accord de l'assureur.
- > ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogue, délit de fuite, etc ...).
- > être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.
- > participer au rendez-vous préalable.

Avantages de la conduite supervisée :

> **Plus d'expérience, plus de confiance au volant :**

En plus de la formation initiale (à l'auto-école), les jeunes conducteurs pourra acquérir une expérience supplémentaire de conduite avec un accompagnateur. L'élève aura acquis une expérience de conduite dans différentes conditions de circulation (lieux, densité, météorologique, etc...). Ayant connu différentes situations,

l'élève gagnera en confiance pour le passage de l'épreuve du permis de conduire, ou reprendre confiance après un échec à l'examen.

> **De l'expérience à moindre coût :**

Ce mode d'apprentissage est particulièrement adapté aux élèves, dont le coût de formation, pour atteindre le niveau requis pour l'examen, serait important.

> **Meilleure réussite à l'examen du permis de conduire :**

70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle.

Étapes de la conduite supervisée

Déroulement de la formation initiale (à l'auto-école) :

La formation a pour but de former des conducteurs responsables, prudents et sûrs.

> Évaluation de départ :

Cette formalité est obligatoire. Elle a pour but d'évaluer vos compétences, connaissances, expériences diverses. Elle s'effectue sur la route dans le véhicule durant environ une heure. Un formulaire papier guide le formateur et suite à votre accord, un volume d'heures PRÉVISIONNEL vous est proposé. Un contrat est alors établi entre vous et l'auto-école.

> Formation théorique :

Destinée à préparer le candidat à l'épreuve théorique général (ETG le code).

- Cours théoriques dispensés par un enseignant diplômé.
- Cours collectifs par thème.
- Tests en ligne.

plus de détail sur la page "code"

> Formation pratique :

Destinée à préparer l'élève pour atteindre un niveau suffisant, pour circuler en sécurité sur la route avec son accompagnateur.

La durée de votre formation (20h minimum, 13h en boîte automatique) varie en fonction du volume d'heure prévisionnel proposée lors de l'évaluation de départ. Celle-ci peut évoluer en fonction de l'acquisition des objectifs du référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

À la fin de cette formation, l'enseignant de la conduite délivrera l'attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Déroulement de la phase de conduite supervisée :

> Rendez-vous Préalable :

Ce rendez-vous d'une durée de 2 heures, en présence de l'accompagnateur, permet un "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

> Expérience de conduite suffisante :

Lorsque l'expérience de conduite est jugée suffisante par l'accompagnateur et surtout par l'enseignant, une présentation à l'examen du permis de conduire est envisagée.

